

LA DOUBLE LOYAUTÉ DES DÉPUTÉS :
COHÉSION PARTISANE ET LIENS D'INTÉRÊT AU
CONSEIL NATIONAL¹

Philippe Blanchard, André Mach, Oscar Mazzoleni, Andrea Pilotti

Dans les régimes démocratiques contemporains, en l'absence de mandats impératifs, les orientations de vote des parlementaires renvoient autant à leurs positions sociales qu'aux programmes des partis politiques qui les portent. Mais la question de la manière dont les configurations de vote reflètent des positions externes au système politique reste pendante. Inversement, quel poids les partis ont-ils au sein du Parlement? Dans quelle mesure ont-ils la capacité d'imposer une cohésion plus ou moins élevée dans le comportement de vote de leurs représentants? Si la loyauté partisane est habituellement inscrite dans la participation à un groupe parlementaire, des loyautés ou des dépendances moins explicites, liées à la position des élus dans les champs socioéconomique et culturel, sont néanmoins à l'oeuvre. Le dosage entre ces deux types de contraintes varie suivant les scrutins, en particulier suivant la saillance idéologique ou politique des enjeux soumis au Parlement. Saisir ce phénomène est particulièrement intéressant dans des systèmes politiques où les capitaux personnels (symboliques et matériels), plus encore que les capitaux collectifs (partisans), sont cruciaux pour la carrière des élus, et où les législatifs sont fortement perméables au travail des *lobbies*. C'est le cas des Etats-Unis, ou, à l'échelon supranational, du Parlement européen². A juste titre, l'analyse du degré de cohésion est devenue une dimension centrale dans l'étude des processus législatifs, lorsque les données le permettent, c'est-à-dire dans le cas de votes nominatifs³.

Si, sur d'autres plans, comme par exemple en termes de capacité de mobilisation de leur base militante, nombre de partis occidentaux auraient perdu de leur force (Dalton & Wattenberg 2000), la tendance est loin d'être démontrée au sein des Parlements. Par exemple, l'évolution d'un organe législatif récent comme le Parlement européen indique que la cohésion des groupes parlementaires croît: l'appartenance partisane représente désormais le principal facteur explicatif des votes des députés, ceci en dépit de la faiblesse des partis à l'échelon européen, de la saillance des circonscriptions électorales

nationales et de l'importance des intérêts nationaux dans les enjeux débattus à Strasbourg (Hix et alii 2005 et 2007). Sans pousser trop loin la comparaison, un certain nombre de similarités permettent de faire un parallèle entre le Parlement européen et notre terrain d'étude, le Parlement helvétique.

En effet, la structure fédérale du système politique suisse, notamment l'importance des circonscriptions cantonales et la faiblesse des partis politiques à l'échelon national, ainsi que leur impossibilité d'influencer les listes électorales établies à l'échelon cantonal, tendent à affaiblir la cohésion partisane des députés. Certes, contrairement à leurs homologues européens, les députés suisses se distinguent par leur faible professionnalisation, en raison du principe de milice ancrée dans l'institution parlementaire. La fonction, considérée comme accessoire, est assumée en plus d'une activité professionnelle principale. Mais le cas n'en reste que plus intéressant. Quel est le poids de l'affiliation partisane par rapport aux critères socioéconomiques? Quels sont les critères d'appartenance déterminants dans l'exercice de leur vote? Les études les plus récentes sur le Parlement suisse semblent conclure que la cohésion partisane est en général plus forte que celle liée aux liens d'intérêts (Schwarz et Linder 2007). Pourtant, on peut faire l'hypothèse que sur des enjeux plus directement économiques et sociaux, la cohésion partisane devienne secondaire.

Pour répondre à ces questions, après une première partie consacrée à la présentation des acquis de la littérature, nous testerons la cohésion agrégée des groupes parlementaires à partir d'une série de scrutins. La cohésion des groupes parlementaires sera comparée avec la cohésion selon d'autres types d'appartenance (liens avec des associations économiques, appartenance à des conseils d'administration, profession). L'analyse portera sur les votes nominatifs de 30 scrutins parlementaires concernant des enjeux économiques et sociaux durant la 46^e législature (1999-2003), dont la liste est donnée en annexe. Dans un deuxième temps, nous approfondirons deux études de cas: la 11^e révision de l'AVS (assurance vieillesse et survivants) et les débats sur la réglementation des salaires des cadres et des rémunérations des membres des conseils d'administration des entreprises de la Confédération. Ce plan permettra d'analyser plus en détail le processus de formation de l'opinion des députés et de la discipline partisane au cours des délibérations parlementaires.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE, COHÉSION ET DISCIPLINE

Il convient d'abord de rappeler que le Parlement helvétique se caractérise par un bicamérisme parfait, où les deux chambres (le Conseil national et le Conseil des Etats) disposent de compétences identiques. Sur la base des circonscriptions électorales cantonales

et à quelques exceptions près, les 200 députés de la chambre basse (Conseil national) sont élus au scrutin proportionnel : chaque canton dispose d'un nombre d'élus en fonction de leur nombre d'habitants. Par contre, la chambre haute (Conseil des Etats) se compose de deux représentants par canton, soit 46 sièges.

Le faible développement des études sur le Parlement suisse s'explique en partie par la faiblesse traditionnelle du pouvoir législatif, comparativement à l'importance d'autres acteurs, tels que le gouvernement, l'administration ou les associations d'intérêt (Papadopoulos 1997; Kriesi 1998; Linder 1999). Cette situation renvoie, d'une part, à l'existence d'instruments de démocratie directe, en particulier le référendum, qui permet de contester en votation populaire les décisions du Parlement, et, d'autre part, au développement de la phase pré-parlementaire, incluant principalement le Conseil fédéral, son administration, les associations économiques et les cantons, à l'exclusion des parlementaires. Cette phase (composée essentiellement du travail des commissions extra-parlementaires et de la procédure de consultation) est généralement considérée comme la phase la plus importante du processus de décision. L'existence d'un Parlement dit « de milice », fortement ancré dans les pratiques et dans les représentations de la politique suisse, accentue la faiblesse du Parlement dans le processus de décision. Ainsi, les rares études sur les parlementaires (Gruner 1970; Kerr 1981; Wiesli 2003) ont toutes souligné la forte dépendance d'une importante proportion de parlementaires à l'égard de certains intérêts économiques, notamment par le biais de leurs positions dirigeantes dans des associations ou de leur appartenance à des Conseils d'administration de sociétés par actions. Cela s'est traduit par une très large reconnaissance politique de ces liens d'intérêts parmi les parlementaires et les partis helvétiques (Kerr 1981; Mazzoleni 2006)⁴.

Ce constat de la faiblesse du Parlement date cependant essentiellement des années 1980. En effet, malgré de nombreuses oppositions, depuis le début des années 1980, et plus particulièrement dans les années 1990, le rôle du Parlement a été renforcé et revalorisé grâce à différentes réformes (amélioration des infrastructures, en particulier des services du Parlement, création des commissions spécialisées, augmentation non-négligeable des indemnités). Cette professionnalisation accrue du Parlement, ainsi que l'introduction du vote électronique au Conseil national, ont redynamisé l'étude du Parlement depuis le milieu des années 1990, que ce soit sous l'angle de son rôle accru dans le processus de décision (Lüthi 1997; Jegher 1999), de sa professionnalisation (Wiesli, 2003; Mach et Pilotti, 2008) ou des comportements de vote des députés (Lanfranchi et Lüthi, 1999; Schwarz et Linder 2006 et 2007; Hug et Sciarini 2008; Hug 2009).

Parallèlement, depuis les années 1990, le Parlement helvétique

s'est transformé avec de profonds changements dans les rapports de forces électoraux. En 1991, les rapports de forces parlementaires correspondaient à une image de stabilité de longue date : les deux principaux partis de la droite modérée, le Parti radical-démocratique (PRD) et le Parti démocrate-chrétien (PDC), disposaient de 79 des 200 sièges du Conseil national, un nombre supérieur au total des deux autres partis de gouvernement, le Parti socialiste suisse (PSS) (41) et l'Union démocratique du centre (UDC, droite radicale, 25). Après les élections de 1999, suite aux fortes avancées électorales de l'UDC, la distribution des sièges reflète davantage une logique de polarisation : le PRD et le PDC conservent 78 sièges, mais le PSS en obtient 51 et l'UDC, après sa radicalisation à droite, 44. De même, le débat parlementaire est devenu plus conflictuel. Entre 1996 et 2005, la part des coalitions parlementaires réunissant les quatre partis passe de 18 % à 14 %. Si l'alliance entre PRD et PDC continue à être privilégiée, les groupes PS et UDC ont de plus en plus tendance à agir de manière plus autonome (Schwarz, 2006).

VERS UNE PLUS GRANDE IMPORTANCE DE LA COHÉSION PARTISANE ?

Avant même l'introduction du vote électronique au Conseil national en 1994⁵, des études avaient traité de la cohésion partisane à partir des votes nominatifs demandés par certains groupes parlementaires (voir notamment : Vasella 1956 ; Hertig 1978 ; Lüthi et alii 1991). Cependant, ce n'est que depuis 1995 qu'il est devenu possible d'analyser de manière systématique les comportements de vote des parlementaires sur l'ensemble de leurs actes de vote (voir à ce sujet Lanfranchi et Lüthi 1999 ; Schwarz et Linder 2006 et 2007 ; Hug et Sciarini 2008 ; Hug 2009). En comparaison internationale, la cohésion partisane au sein du Conseil national suisse peut être considéré comme plutôt faible (Schwarz et Linder 2007 : 7-8). Suivant Hertig (1978) et Schwarz et Linder (2007), trois éléments la limiteraient. Premièrement, contrairement à un régime parlementaire, l'Assemblée fédérale ne dispose pas de la faculté de renverser l'exécutif : les membres du Conseil fédéral sont élus de manière individuelle pour une législature de quatre ans sans pouvoir être sanctionnés par le pouvoir législatif durant l'intervalle. En outre, la très grande majorité des députés appartient également à un des partis gouvernementaux (PSS, PRD, PDC et UDC). Ainsi la cohésion au niveau du Parlement serait moins nécessaire pour faire passer les projets de loi du gouvernement. Deuxièmement, l'existence de circonscriptions électorales sur la base des entités fédérées (cantons) sur une base proportionnelle (Conseil national) ou majoritaire (Conseil des Etats) tend également à affaiblir la cohésion des élus au niveau fédéral. La sélection des candidats se fait aussi uniquement par les partis cantonaux sans influence directe

des instances nationales. Enfin, les partis politiques, à l'image de la structure fédéraliste de l'Etat, ont avant tout un ancrage cantonal, alors que les structures nationales sont faibles. Encore aujourd'hui, les partis nationaux résultent avant tout de l'agrégation de partis cantonaux souvent composites. De manière générale, le fédéralisme, en raison de l'ancrage cantonal des partis politiques, tend à créer les conditions d'une faible cohésion parlementaire à l'échelon national (Owens 2003). Aux facteurs que nous venons d'évoquer, peut encore s'ajouter, de nouveau, la faible professionnalisation des parlementaires fédéraux, qui favorise une plus grande emprise des attaches externes à la sphère partisane.

Ce constat tendanciel d'une faible cohésion partisane ne doit pas masquer des variations importantes, selon les études réalisées, suivant l'appartenance partisane et la période analysée. D'une part, nous constatons que, en général, parmi les principaux partis, la cohésion partisane est plus élevée parmi les députés du PSS et de l'UDC. Le PSS arrive en tête, suivi de près par l'UDC, puis viennent le PRD et le PDC (voir Schwarz et Linder 2007 : 7)⁶. Ces résultats semblent en lien avec le fait que PSS présente traditionnellement une structure partisane plus centralisée, un programme politique plus soudé au niveau national; en outre, sa position minoritaire au Parlement et au sein du gouvernement par rapport aux partis de droite (les « partis bourgeois ») tend également à favoriser la cohésion de ses députés⁷. L'UDC, de par son ancrage agrarien, se caractérisait par l'origine socio-économique et culturelle très homogène de ses députés, ainsi que par la défense d'intérêts ciblés (Hertig 1978 : 65-68). A l'opposé, le PRD et le PDC, en tant que partis plus « centristes » et disposant par ailleurs, jusqu'à il y quelques années, d'un programme politique national moins précis, atteignent des niveaux de cohésion plus bas.

D'autre part, en termes diachroniques, surtout dans les années 1990, les attaches partisans prennent de l'importance. Dans leurs études des années 1970 et 1980, Hertig (1978) et surtout Lüthi et alii (1991) insistent sur l'importance des liens d'intérêt économiques des parlementaires comme déterminants des comportements de vote. Lüthi et alii (1991) montraient ainsi que la « cohésion associative », en particulier l'exercice d'une fonction dirigeante dans une association économique (syndicats, associations patronales et paysannes), particulièrement répandue parmi les députés, obtenait des niveaux de cohésion similaires, voire plus élevés, que celui des partis. Lüthi et alii (1991: 68) évoquaient ainsi l'existence d' « *Interessengruppen als verdeckte Parteien* » (les groupes d'intérêt comme partis cachés) et sont arrivés à la conclusion qu'il n'était pas exagéré de parler de regroupement informel selon les liens d'intérêts économiques des députés.

Cependant, quinze ans plus tard, Schwarz et Linder (2007: 30), sur la base de l'ensemble des votes nominaux sur la période 1996-

2005, parviennent à des conclusions différentes et soulignent que la cohésion selon l'appartenance à des associations s'est affaiblie et est généralement plus faible que celle des partis. Depuis le début des années 1990, l'importance des groupes d'intérêt aurait diminué en faveur des groupes parlementaires. De plus, « la cohésion des comportements de vote selon l'appartenance associative est d'un point de vue général rarement plus élevée que celle des partis, et lorsqu'on constate une forte cohésion, celle-ci se combine avec une appartenance partisane (par exemple, syndicats et PS) » (Schwarz et Linder 2007 : 30, notre traduction). Dans le même temps, ces auteurs soulignent que, selon les objets traités, il n'est pas rare que la « cohésion associative » soit supérieure à celle des partis, notamment sur les objets économiques et les politiques sociales, où la cohésion selon l'appartenance à des associations économiques était particulièrement élevée. C'est précisément sur cet aspect que notre analyse empirique va se concentrer.

COHÉSION ET DISCIPLINE PARTISANES

Préalablement, il s'avère essentiel de mieux cerner le concept de cohésion partisane. Son usage ne fait pas consensus. De plus, la « cohésion » est souvent prise comme synonyme de « discipline » (Hazan 2003 ; Bowler, Farrell, Katz 1999). Quant à nous, nous préférons introduire une nuance entre les deux concepts (Ozbudun 1970) : alors que la cohésion partisane porte essentiellement sur les comportements de vote observés des membres d'un groupe parlementaire⁸, la discipline partisane considère plutôt les différents moyens et le processus par lesquels un ensemble d'acteurs (chef du groupe parlementaire, président du parti, membres dotés d'un capital symbolique élevé etc.) peuvent agir pour atteindre une cohésion plus grande, exerçant donc une « discipline » envers leurs membres (voir aussi Hazan 2003). Nous nous référerons ici à la première notion pour l'analyse agrégée des comportements de vote, alors que la deuxième interviendra dans la partie consacrée à l'étude plus approfondie d'un petit nombre de votes nominatifs.

Si, d'une part, les études disponibles laissent planer des doutes sur les tendances récentes prises par la cohésion partisane dans certains domaines, de l'autre, les études portant sur des analyses agrégées, brièvement présentées ci-dessus, présentent des limites sur un autre plan. Certes, elles permettent de fournir des informations générales sur les comportements de vote des députés et sur le degré de cohésion selon leurs appartenances partisane ou associative. Cependant, elles font l'impasse sur le processus de formation de l'opinion des parlementaires. Hug (2009) montre par exemple qu'il existe des différences importantes dans le degré de cohésion selon le type de

vote (entre les votes publiés et non-publiés). Schwarz et Linder (2007 : 13) soulignent également que lors des processus de révision législative, la cohésion moyenne des différents groupes parlementaires augmente légèrement au fur et à mesure du processus législatif (lors des différentes étapes des délibérations du Conseil national : vote d'entrée en matière, délibérations par articles, vote sur l'ensemble et vote final).

La prise en considération de la formation de l'opinion parmi les députés nous permet de mobiliser la notion de discipline parlementaire ou partisane. Une analyse plus fine du processus législatif et de la formation de l'opinion parmi les députés permet de mieux comprendre la dynamique débouchant sur le niveau de cohésion mesuré lors des différents votes du Parlement. Ce type d'analyse qualitative requiert évidemment un travail d'investigation bien plus lourd que des analyses statistiques agrégées (pour des exemples d'études qualitatives, voir Hix et alii 2007, chap. 10 et 11). Par exemple, Ringe (2005) a montré à propos du rejet par le Parlement européen de la directive sur les offres publiques d'achat en 2001 que les comportements de vote des députés évolue fortement entre le premier vote sur le projet de directive, largement accepté par les trois-quart des députés en 1997, et le vote final en 2001, aboutissant à un refus à une très courte majorité. Ringe (2005) souligne que ce changement d'attitude du Parlement européen n'est pas dû à un changement du contexte socio-économique ou à une modification importante du contenu de la directive, mais essentiellement à la thématisation au cours du processus législatif par le groupe parlementaire socialiste de l'absence de droit d'information et de co-décision dans les procédures d'offres publiques d'achat. Sous l'impulsion de certains membres du groupe socialiste, présents dans la commission chargée de traiter de cet objet, une très forte majorité des députés socialistes a finalement voté contre la directive. La discipline partisane dont a fait preuve le groupe socialiste a ainsi finalement permis de refuser les propositions de la Commission européenne.

Dans le cas suisse, l'existence d'une grande « coalition » gouvernementale, réunissant les quatre plus grands partis et englobant plus de 80 % des membres de l'assemblée fédérale, pose avec beaucoup moins d'acuité la question de la discipline partisane que dans un régime où le gouvernement dispose d'une faible majorité parlementaire. On pourrait donc s'attendre à ce que les propositions gouvernementales soient ratifiées sans difficulté par les Chambres fédérales. Cependant, il n'est pas rare que des propositions du Conseil fédéral soient refusées ou sensiblement modifiées lors des débats parlementaires. Ce constat souligne la faible cohésion des partis en Suisse et le fait que les décisions du Parlement résultent de majorités à géométrie variable, associant différents groupes parlementaires en fonction des enjeux politiques débattus (Papadopoulos 1997). Ce jeu de coalitions changeantes au sein du législatif rend d'autant plus intéressantes tant la compréhension

de la cohésion des votes que l'analyse de la formation de l'opinion des députés.

VOTES NOMINATIFS ET ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Pouvons-nous affirmer que, dans le domaine des enjeux économiques, financiers et de politique sociale (voir plus bas pour la liste), les liens d'intérêt priment sur l'affiliation partisane lors des votes des députés fédéraux, conformément aux développements plus récents dans la littérature sur la cohésion, ou est-ce plutôt le contraire ? Quatre interrogations plus précises complètent cette question générale. La première concerne le rapport entre le degré de cohésion par parti et son équivalent par divers liens d'intérêt. Force est de constater l'importance de formes de cohésion extra-partisanes dans les études réalisées jusqu'ici sur les parlementaires suisses, en particulier le fait d'exercer une fonction dirigeante dans une association économique. Cependant, les liens d'intérêts sont de plusieurs sortes, et peuvent correspondre notamment à l'exercice d'une fonction dirigeante dans une association, à l'occupation d'un mandat d'administrateur dans des conseils d'administration d'entreprise ou encore à travers la profession principale du député. La deuxième question complémentaire porte sur la spécificité des enjeux mis au vote. Les analyses disponibles ne raisonnent qu'en termes de tendance générale de la cohésion mesurée sur l'ensemble des scrutins nominatifs, tous objets confondus. Pour combler cette lacune, nous avons choisi des votes relevant de la politique financière, économique et sociale, afin de vérifier le rôle joué par les liens d'intérêt lors de scrutins socio-économiques. Nous pouvons faire l'hypothèse que la cohésion partisane varie en fonction des objets. En troisième lieu, nous analysons les variations de la cohésion dans des scrutins successifs relatifs à une même loi, en faisant l'hypothèse que les degrés de cohésion varient en fonction de la saillance idéologique du thème en discussion. Sur des thèmes fortement « idéologisés », les groupes parlementaires se situant aux deux pôles de l'échelle gauche-droite devraient se montrer plus cohésifs. Enfin, nous interrogeons l'impact de la discipline partisane sur la cohésion. Dans quelle mesure les degrés de cohésion différents peuvent-ils s'expliquer par l'influence des chefs des groupes parlementaires ou d'autres membres des groupes disposant d'une réputation particulière ? Nous faisons l'hypothèse que les variations les plus marquées de la cohésion pour une même loi dépendent du processus de formation de l'opinion parmi les députés.

Notre analyse repose sur trente votes nominatifs de la 46^e législature dont l'objet principal est de nature économique, sociale et financière. Sur chaque thème, plusieurs votes nominatifs ont eu lieu, dont nous retenons – lorsque cela est possible – les votes sur l'ensemble ainsi que les votes finaux sur les projets de loi en discussion. Nous

retenons aussi des votes portant sur des articles de loi plus spécifiques lors des délibérations parlementaires. Outre la saisie systématique des comportements de vote des députés, nous répertorions les liens d'intérêts de tous les députés à partir de notre base de données sur les élites suisses⁹ et du Registre des intérêts des députés publié par le Parlement¹⁰. Cela permet d'évaluer l'impact des liens d'intérêt sur le vote des parlementaires, à l'aide d'analyse bivariées et multivariées. Enfin, nous prenons en compte les débats parlementaires pour 6 votes nominatifs concernant deux thèmes (les salaires des cadres et l'AVS), afin de saisir les raisons des changements de cohésion d'un scrutin à l'autre.

DES TENDANCES GÉNÉRALES

Le tableau 1 présente la distribution des liens d'intérêt par groupe parlementaire. Dans un système d'engagement politique de « milice », la profession exercée peut typiquement constituer une attache extra-parlementaire pouvant concurrencer la cohésion du groupe partisan lors des votes parlementaires. Durant la législature 1999-2003, les professions libérales et les avocats se concentrent dans les groupes parlementaires socialiste, démocrate-chrétien et radical, les entrepreneurs et les agriculteurs parmi le groupe UDC, les avocats dans le PRD, où se retrouve également une forte proportion de salariés du privé, c'est-à-dire des cadres et dirigeants d'entreprise. Les salariés du public et les professions politiques se retrouvent surtout parmi le PSS, le PLS (Parti libéral suisse) et le PES (Parti écologiste suisse).

Deux autres propriétés peuvent en quelque sorte détourner les parlementaires de la contrainte exercée par leur parti : le fait d'exercer une fonction dirigeante dans un groupe d'intérêt (syndicat, association patronale ou paysanne) et le fait de détenir des mandats dans des conseils d'administration. Logiquement, les associations patronales ont un rôle important parmi les députés PRD, UDC, PDC et PLS (autour de 20 %, 9 % pour le PDC), couplées surtout pour les trois premiers avec la détention fréquente de mandats (respectivement 70 %, 43 % et 43 % à deux mandats ou plus, 11 %, 34 % et 34 % sans aucun mandat). Ces quatre partis sont ceux qui représentent le mieux l'élite économique, industrielle et financière suisse, en particulier le PRD, en tête pour la détention de mandats dans les grandes entreprises. Si le PRD, le PDC et le PLS ont ce profil depuis des générations, l'UDC est également très impliquée dans les associations agricoles (20 %). Elle conserve des traces de son héritage du Parti des agriculteurs et des indépendants (PAI), petit parti centriste allié de la droite. Elle reste liée à certaines régions rurales, comme le PDC l'est par tradition (14 %).

À l'autre pôle du spectre politique, le PS, principal parti de gauche en l'absence de groupe parlementaire à l'extrême gauche, se distingue

logiquement par la proportion de députés exerçant une fonction dirigeante dans une organisation syndicale (aux échelons régional et/ou fédéral). Parmi les principaux partis, il compte la proportion la plus élevée de députés qui ne déclarent aucun mandat dans les conseils d'administration (65 %) et la plus basse de ceux qui déclarent deux mandats ou plus (18,5 %) : ce parti est celui qui participe le moins à la direction d'entreprises privées. Parmi les partis non gouvernementaux, on observe que la plupart des députés écologistes n'ont pas de mandat, mais en revanche en détiennent de type « autre », c'est-à-dire culturel, caritatif, humanitaire, etc. Ils déclarent des attaches agricoles (10 %), mais celles-ci sont récentes, liées à leur vocation environnementale et non à un héritage rural comme les partis bourgeois.

"Tab. 1. Liens d'intérêt suivant le groupe parlementaire (% en colonne)"

		PS	UDC	PRD	PDC	Ecolo.	PLS	PEV
Profession	Avocat	21	7	25	21			
	Autre profession libérale	18	11	2	16	17	14	17
	Entrepreneur		29	16	8			17
	Agriculteur	4	29	7	13	17	14	
	Rentier		4	2	8			
	Salarié du privé	2	4	18				
	Salarié public et enseignant	18	7	5	8	33	29	17
	Profession politique	38	9	25	26	33	43	50
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Appartenance associative	Patronale		20	25	9		17	
	Syndicale	19			3	20		
	Agricole		20	9	14	10		
	Autre	30	23	23	20	30	17	33
	Aucune	52	36	43	54	40	67	67
Total	100	100	100	100	100	100	100	
Mandats dans les CA	Aucun	65	34	11	34	70	50	50
	Un mandat	17	23	18	23	30	33	33
	Deux mandats ou plus	19	43	70	43		17	17
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Mandats dans les CA des petites-moyennes entreprises	Aucun	65	34	11	31	70	50	50
	Un mandat	17	23	25	29	30	33	33
	Deux mandats ou plus	19	43	64	40		17	17
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Mandats dans les CA des grandes entreprises	Non	100	93	75	91	100	100	100
	Oui		7	25	9			
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Classification sur la répartition de la population active cantonale	III très fort	43	38	32	13	42	86	33
	I et II assez forts	25	27	23	34	33		50
	I et II forts	5	9	7	13			
	II fort	23	24	30	32	25	14	17
	III fort, I faible	4	2	9	8			
Total	100	100	100	100	100	100	100	
Nombre de SA dans le canton (4 catégories)	<5'000	21	16	27	34	17	14	
	5'000-10'000	23	29	23	42	33	29	17
	10'000-20'000	36	24	36	18	42	57	50
	>20'000	20	31	14	5	8		33
Total	100	100	100	100	100	100	100	
Nombre d'individus par groupe parlementaire		53	44	43	35	10	6	5

Ces éléments donnent une idée de la structure sociologique de l'espace politique parlementaire suisse. Ils renseignent aussi sur le chevauchement entre appartenances politiques et liens d'intérêt: chaque député est soumis conjointement à des contraintes, des disciplines, des tropismes des deux types et chacun de ses votes appelle

de sa part un arbitrage, parfois immédiat, parfois plus délicat, suivant le degré de contradiction entre les deux ordres d'appartenance. Les analyses qui suivent visent précisément à discerner ces différents types de liens et, dans la mesure du possible, à les hiérarchiser.

Le choix des trente votes a été subordonné à notre première hypothèse. Les études réalisées précédemment ont presque toutes prises en considération l'ensemble des scrutins nominatifs sans véritablement s'attarder sur l'impact des liens d'intérêt sur des enjeux plus spécifiques. Ainsi pour combler cette lacune, nous avons choisi des votes relevant de la politique financière (frein à l'endettement, impôt sur les gains en capital, salaires des cadres et des hauts fonctionnaires notamment), de la politique économique (loi sur les cartels, loi pour la promotion des exportations, loi fédérale sur la politique agricole, loi sur la promotion du logement) et de la politique sociale (11^e révision de l'assurance vieillesse et survivants, 3^e révision loi sur l'assurance-chômage, 1^{re} révision de la loi sur la prévoyance professionnelle), afin de vérifier le rôle joué par les liens d'intérêt lors de scrutins socio-économiques qu'on suppose important. Nous avons notamment choisi les thèmes considérés comme centraux par les principaux partis politiques, occupant prioritairement leur agenda, et de ce fait ayant le plus animé les débats parlementaires lors de la 46^e législature. Parmi les nombreux votes nominatifs sur chacun de ces thèmes, nous avons retenu – lorsque cela était possible – les votes sur l'ensemble, les votes finaux sur les projets de loi en discussion, ainsi que les votes portant sur des articles de loi plus spécifiques en raison de leur caractère qui nous a paru particulièrement clivant.

Derrière la grande diversité des enjeux dont ils traitent, les trente scrutins peuvent être regroupés en fonction de la répartition des voix des sept partis constitués en groupes parlementaires : les partis de droite dite modérée (PRD, PDC, PLS), le parti dit de droite « populiste » (UDC), les socialistes (PS), leurs alliés écologistes (GPS-PES) et le Parti évangéliste. Une classification hiérarchique¹¹ de la répartition entre « oui », « non », « abstention » et « absent » reflète la configuration doctrinale et stratégique de l'espace partisan lors de chaque scrutin.

La classification fait apparaître deux grands types de scrutins. L'un est formé de douze textes de loi approuvés par les quatre partis de droite et refusés par les deux partis de gauche, comme les textes sur le chômage et les exportations. L'autre comprend onze textes majoritairement approuvés par la droite modérée ainsi que par la gauche, mais refusés par la droite « populiste », comme lors des votes sur les cartels ou le logement¹². En somme, le premier groupe reflète le clivage traditionnel entre gauche et droite, aux nuances près entre sensibilités libérale, démocrate-chrétienne, radicale et populiste au sein de la droite. Le second groupe renvoie à un clivage plus récent entre les grands partis et l'UDC. Du fait de sa progression électorale spectaculaire dans les années 1990 et surtout 2000¹³, l'UDC a contribué à définir

une nouvelle polarité dans l'espace politique suisse. Sa stratégie de contestation quasi systématique sur certains enjeux des partis dits bourgeois et, plus généralement, gouvernementaux, son recours aux votations populaires pour contrer l'élite politique traditionnelle et son style politique « populiste » lui ont permis de se positionner à part sur l'échiquier politique, au-delà des partis de droite traditionnels, renvoyés au centre-droit. Deux autres classes de moindre importance se dégagent : l'une est composée de quatre scrutins plutôt alignés sur le clivage gauche-droite, mais marqués par une abstention importante parmi les représentants des grands partis ; l'autre, de trois scrutins plutôt consensuels, recueillant l'approbation majoritaire dans tous les partis, en dépit de minorités abstentionnistes non négligeables.

"Tab.2. Modèle multivarié rendant compte du vote individuel suivant la configuration idéologique et stratégique partisane Régression logistique multinomiale"

	Classe 1	Classe 2	Classe 4	Classe 3		
Scrutins concernés	AVS3 Chômage.1.2 Crédit Export Travail Gains Agricole.1 Export.1.2 Maladie.1 Bail.2	AVS.2 LPP.2 Cartels.1.2 Logement.1.2.3 Maladie.2.3 Bail1 LPP1	AVS.1 BanqueNationale Salaires.2.3	ASSI Agricole.1 Salaires.1		
Clivage partisan activé par les scrutins	Gauche/droite	UDC / autres	"Gauche/droite avec abstentions"	Consensus relatif		
N (nombre de bulletins)	2 544	2 332	848	636		
Qualité du modèle (pseudo R2 de Nagelkerke)	0,65	0,55	0,53	0,17		
Contribution des variables (significativité des ratios de vraisemblance)						
Groupe parlementaire	**	**	**	**		
Appartenance associative	**	ns	ns	ns		
Profession	*	**	o	ns		
Répartition cantonale des secteurs d'activité	ns	*	ns	ns		
Contribution des modalités (exp[B] et significativité)						
Modalité de vote expliquée (réf. : abstention ou absence)	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Groupe parlementaire						
PSS	14**	0,0**	0,0**	14**	6**	3,6**
UDCr						
PRD			0,2**	2,9**	0,3*	2,0**
PDC	3,7**	0,6*	0,1**	6,0**	0,3**	1,9*
Ecologistes				13**	12**	6,8*
PLS		0,5°	0,3*	2,9*		2,5°
PEV	4,5**	0,2**	0,1**	4,8**		
Appartenance associative						
patronale		0,6*				1,9*
syndicale		0,2*				
agricole						2,0°
autre		0,7*				
aucune						
Profession						
avocat						0,5°
autre profession libérale		1,6°			2,4**	2,1*
entrepreneur		2,6**		0,4**		0,5°
agriculteur		1,7°				
rentier			2,9*	2,4°		
salarié du privé				2,6**		
salarié public et enseignant	2,1**	1,7°				32,9**
profession politique						0,4*
Répartition cantonale des secteurs d'activité						
III très fort						
I et II assez forts						
I et II forts				0,4*		
II fort						
III fort, I faible						

La classification des scrutins met donc en évidence la structuration des votes par les partis, à travers les clivages entre gauche et droite et entre opposition et gouvernement. Elle permet de plus une analyse statistique détaillée par type de scrutin. La question du facteur prédominant lors du vote, l'appartenance à un groupe parlementaire ou les liens d'intérêt, peut à présent être posée directement. Une analyse multivariée par régression multinomiale (tableau 2) permet d'expliquer l'orientation du vote (« oui », « non », « abstention ou absence »¹) au moyen du groupe parlementaire (7 catégories), de l'appartenance associative (5 catégories), de la profession (8 catégories)². A titre de variable de contrôle, nous introduisons un indicateur socio-économique contextuel, l'équilibre entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans le canton d'origine de chaque député.

La performance statistique du modèle est notable pour les trois premières classes de scrutins, faible pour la quatrième. Le groupe parlementaire a toujours un impact significatif sur l'orientation de vote, tandis que le rôle des indicateurs des liens d'intérêt n'est avéré que pour les deux premières classes, soit 23 scrutins sur 30. Néanmoins, la faiblesse des effectifs des classes 3 et 4 contribue à expliquer la faiblesse des significativités par variables. Dans l'examen du détail des modalités visant à hiérarchiser les facteurs explicatifs, ces deux classes mineures peuvent donc être prises en compte. Dans chaque classe, quelles modalités augmentent le plus les chances de voter « non », respectivement « oui », plutôt que le vote « abstention ou absent »? Sur les huit cas de figure (4 classes x 2 modalités hors référence), un (classe 4, « non ») ne révèle ni de vote partisan, ni de vote d'intérêt, mais cela découle en partie de la grande rareté des votes « non » lors des trois scrutins concernés. Un second cas (classe 3, vote « oui ») voit la prédominance des liens d'intérêt sur le groupe partisan, en l'occurrence la profession. Les six autres montrent la supériorité des attaches partisans, bien que dans trois cas, l'appartenance associative et/ou la profession jouent un rôle non négligeable. En particulier, pour les deux classes les plus volumineuses, dans plusieurs partis, l'appartenance joue un rôle significatif au seuil de 5 %. Ce résultat contredit donc notre première hypothèse : dans la grande majorité des cas, les liens d'intérêt pèsent moins au moment du vote que l'appartenance partisane.

Cependant, cette analyse ne répond que partiellement à la question. Voter en fonction de son appartenance à un groupe, de nature politique ou socioéconomique, ne signifie pas que l'on soit déterminé par la cohésion de ce groupe, c'est-à-dire par la contrainte collective liée à l'appartenance à ce groupe. Plusieurs solutions possibles permettent de rendre compte de la cohésion. La plus appropriée à notre question est l'*index agreement*, *AI*, élaboré par Hix, Noury & Roland (2005, p. 215). Conçue pour trois modalités de vote (oui, non, abstention),

contrairement à l'indice de Rice qui est limité à deux (Rice, 1928), la formule de Hix et alii stipule :

$$AI = (\text{maximum des 3 modalités} - \frac{1}{2} \cdot [\text{somme des modalités} - \text{maximum}]) / \text{somme}$$

Cet indice mesure la concentration des votes sur l'une des trois modalités, à défaut sur deux d'entre elles. Il a l'avantage de varier de 0 à 1, soit plus simplement de 0 à 100 si nous ajoutons un facteur 100. Si les membres d'un groupe parlementaire se concentrent tous sur un choix unique, la cohésion est maximale (100). S'ils se divisent équitablement selon trois choix possibles – oui, non, abstention –, la cohésion est nulle. Les situations intermédiaires consistent en une concentration relative sur une modalité (cohésion proche de 100) et une concentration sur deux modalités (cohésion comprise entre 25 et 50). Pour nos quatre modalités (oui, non, abstention, absence), nous extrapolons ainsi :

$$AI = 100 \cdot (\text{max} - 1/3 \cdot [\text{somme} - \text{max}]) / \text{somme}$$

Les valeurs extrêmes restent 0 et 100, mais la moyenne est plus élevée pour notre échantillon du fait de la concentration quasi systématique des voix sur une ou deux modalités données. La hiérarchie des groupes (parlementaires, professions, etc.) selon les deux indices est donc pleinement comparable. Nous vérifions ainsi que la hiérarchie des cohésions des groupes est systématiquement identique en 3 et en 4 modalités, c'est-à-dire selon qu'on distingue ou non abstentions et absences. Les abstentions (4 % des voix en moyenne sur les 30 scrutins) sont donc comptabilisées avec les absences (13 % des voix) et nous utiliserons les trois mêmes modalités que pour l'analyse multivariée : « oui », « non », « abstentions-absences ».³

En premier lieu, nous constatons que la cohésion des groupes parlementaires n'est pas inversement proportionnelle à leur taille (tableau 3). Certes, sur les 30 scrutins, ce sont les écologistes, avec leurs 10 députés, qui disposent de la cohésion la plus élevée (AI = 91). Ce résultat peut être en lien avec sa montée en puissance récente, porté par un élan cohésif autour d'un enjeu nouveau. Pourtant, le PLS (6 députés), qui dispose d'une tradition de liberté de vote des élus et qui tire sa légitimité d'un ancrage électoral local lié à un positionnement notabiliaire souvent multiple, comme le Parti évangélique populaire (PEV, 5 députés), présente une cohésion moindre de celle de deux grands groupes : le PSS (78), marqué par un héritage militant et une plus grande dépendance de l'élu au capital collectif, donc partisan ; l'UDC (64), parti qui a vécu une forte radicalisation autour d'un leader peu contesté et d'une nouvelle génération d'entrepreneurs de la politique, capables d'en faire un parti plus intégré que dans le passé.

PRD et PDC, deux partis qui disposent d'organisations nationales traditionnellement plutôt relâchées, ont une cohésion égale, proche de la moyenne (57). Ces résultats confirment dans leurs grandes lignes les études précédentes, qui obtenaient des classements similaires des principaux partis suisses. Il importe cependant d'insister, ce qui a trop peu été fait à ce jour, sur la variabilité de la cohésion.

"Tab. 3. Cohésion des groupes parlementaires suivant le type de scrutin Moyennes (écarts-types)"

Classe de scrutin	Clivage partisan activé	PSS n = 53	UDC n = 44	PRD n = 43	PDC n = 35	Ecolo n = 10	PLS n = 6	PEV n = 5	Moy. Total: 200
1	Gauche / droite	78(12)	76(22)	72(16)	58(21)	96(9)	69(15)	58(23)	76(17)
2	UDC / autres	88(11)	69(17)	45(21)	61(18)	90(12)	57(22)	67(16)	71(17)
3	Gauche / droite avec abstentions	52(9)	31(22)	47(7)	44(23)	76(14)	63(13)	40(31)	50(16)
4	Consensus relatif	78(15)	48(18)	52(25)	53(31)	90(14)	67(12)	70(25)	64(19)
Moyenne des 30 scrutins		78(12)	64(20)	57(17)	57(23)	91(12)	63(16)	60(24)	30(18)

Ces valeurs moyennes sur les trente scrutins étudiés se déclinent de manière très variable d'une classe de scrutin à l'autre. Le tableau 3 montre que les scrutins opposant la droite à la gauche sont les plus cohésifs (76), devant ceux opposant l'UDC au reste de l'assemblée (71). Lorsque l'enjeu est clairement identifié, aligné sur des clivages profonds, les partis votent de manière homogène. Tous les partis se mobilisent de manière cohésive lorsque le clivage droite-gauche est activé, à l'exception du PDC et du PEV. Quelques-uns seulement contribuent particulièrement à la cohésion du vote sur le second clivage: le PSS, les écologistes et le PEV. Ces trois partis se mobilisent de manière assez unanime lorsqu'il s'agit de s'opposer à la politique de l'UDC, contribuant plus que les autres à cette nouvelle polarisation de la politique suisse. En revanche, les deux classes de taille mineure obtiennent des scores de cohésion plus faibles: 50 et 64. Ils sont formés de deux types d'enjeux: soit atypiques, donc clivants en « oui » et « non » au sein des partis; soit peu saillants, donc moins mobilisateurs, générant de ce fait des abstentions et des absences. Mais les partis n'ont pas tous le même rôle dans ces deux classes. Les écologistes, les socialistes, les évangéliques et les libéraux jouent plus que les autres partis le consensus de la quatrième classe. Les écologistes et les libéraux dispersent peu leurs voix dans la troisième classe.

Ces résultats moyens par parti ne doivent pas masquer les variations d'un scrutin à l'autre. Les écologistes conservent une cohésion élevée dans les quatre classes, avec un écart-type maximal de 14. A l'autre extrême, la cohésion moyenne des évangélistes varie de 40 à 70, avec des écarts-types atteignant 31, et celle des radicaux de 45 à 72, avec des

écarts-types élevés. De manière contre-intuitive, l'UDC, parti réputé homogène, varie de 31 à 76 d'une classe à l'autre, avec un écart-type de 17 dans les scrutins opposant ce parti au reste de la classe parlementaire. En définitive, la cohésion dépend largement du type d'enjeu, y compris au sein d'un échantillon pourtant relativement homogène de débats législatifs concernant les questions économiques et sociales.

En second lieu, l'analyse confirme les résultats des modèles multivariés, dans le sens que les degrés de cohésion les plus élevés se retrouvent parmi les groupes parlementaires (tableau 4). Seule l'appartenance à un syndicat (80) atteint le niveau des partis les plus cohésifs (écologistes: 90, PSS: 78), et, dans un autre ordre de grandeur, seule l'affiliation patronale (55) et les professions d'entrepreneur (54) ou de rentier (53) concurrencent les partis les moins cohésifs (PRD et PDC: 57). Une analyse plus détaillée (annexe V) montre que la cohésion associative se révèle plus forte à l'occasion de votes portant sur des enjeux plus idéologiques (frein à l'endettement, impôt sur les gains en capital, réduction du temps de travail): la cohésion lors de ces scrutins n'est jamais inférieure à 77. Par ailleurs, l'écart-type est aussi élevé pour les liens d'intérêt que pour les partis, toujours autour de 20 points. Cette grande variabilité dans le degré de cohésion entre scrutins contredit donc notre deuxième hypothèse: malgré l'homogénéité thématique, le comportement de vote est très variable.

Tab. 4. Cohésion dans l'orientation de vote pour 30 scrutins

En fonction de l'appartenance associative

	patronale	syndicale	agricole	autre	aucune	sr	total
Moyenne	55	80	44	34	32	0	31
Ecart-type	26	25	22	21	19	0	19

En fonction de la profession principale

	avocat	autre prof. libérale	entrepren.	agricult.	rentier	salarié du privé	salarié public/enseign.	prof. politique	total
Moyenne	35	34	54	40	53	51	46	40	31
Ecart-type	23	18	25	20	28	23	20	22	19

En fonction des mandats dans les conseils d'administration

	Aucun	1	2+	sr	total
Moyenne	41	32	38	0	31
Ecart-type	20	20	18	0	19

L'analyse suivant la profession principale montre que la cohésion des professions libérales, y compris les avocats, correspond à la moyenne générale (31). Les professions politiques et les agriculteurs sont à peine au dessus (40). Les catégories à la cohésion la plus élevée sont les salariés du privé, mais surtout les rentiers et les entrepreneurs. Ici aussi, la variabilité en fonction des scrutins ressort. En ce qui concerne l'appartenance associative, nous constatons que la cohésion est plus forte chez ceux qui exercent une fonction dirigeante dans un syndicat. Les adhésions patronales jouent aussi un rôle, mais dans une moindre mesure que les syndicats. Là encore, dans les deux cas, l'écart-type reste fort.

La discussion de la cohésion par catégories de groupes a permis de les hiérarchiser d'un point de vue général. Mais l'intrication des appartenances mentionnée plus haut exige une méthode d'analyse croisée des cohésions. Les individus qui, par exemple, appartiennent la fois à un groupe parlementaire cohésif et à une profession peu cohésive votent-ils de manière cohésive? Ceux qui appartiennent à un groupe parlementaire peu cohésif et à un type d'association également peu cohésif ne peuvent-ils obtenir un indice de cohésion élevé? Ces questions exigent de construire tous les sous-groupes issus du croisement des groupes parlementaires et des liens d'intérêt. Nous pouvons alors déterminer, de manière plus fine, qui est plus ou moins cohésif dans le comportement de vote. Le tableau 5 présente la cohésion pour l'ensemble des croisements comptant cinq individus ou plus, classés par cohésion décroissante au sein de chaque groupe parlementaire, et comparés avec la cohésion du groupe parlementaire dans son ensemble.

"Tab. 5. Cohésion suivant le groupe parlementaire et suivant les liens d'intérêt
Sous-groupes de 5 députés et plus classés suivant la cohésion moyenne sur 30
scrutins"

	Modalité	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum	N
Ecologistes		91	13	67	100	10
Mand :	Aucun	92	14	50	100	7
PDC		57	22	10	91	35
Prof :	Agriculteur	69	29	10	100	5
Ass :	Agricole	67	28	10	100	5
Ass :	Autre	67	27	25	100	7
Mand :	Un	63	26	25	100	8
Mand :	Aucune	63	22	13	100	12
Prof :	Avocat	62	24	6	100	8
Prof :	Politique	59	28	0	100	10
Ass :	Aucune	56	22	13	92	19
Mand :	Deux ou +	54	23	14	100	15
Prof :	Libérale	51	31	0	100	6
PRD		57	22	23	97	43
Prof :	Entrepreneur	71	22	14	100	7
Ass :	Patronale	63	25	5	100	11
Mand :	Aucune	61	27	10	100	5
Mand :	Un	61	27	6	100	8
Ass :	Aucune	59	25	8	100	19
Prof :	Employé privé	59	25	25	100	8
Ass :	Autre	56	25	25	100	10
Prof :	Avocat	56	24	10	100	11
Prof :	Politique	56	22	18	100	11
Mand :	Deux ou +	56	23	15	95	31

	Modalité	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum	N
PS		78	16	41	100	53
Mand :	Deux ou +	83	19	40	100	10
Prof :	Libérale	82	20	50	100	10
Ass :	syndicale	82	23	25	100	10
Ass :	Aucune	81	12	58	100	28
Prof :	Fonct. enseign.	79	21	25	100	10
Mand :	Aucune	78	17	34	100	35
Prof :	Avocat	77	22	38	100	12
Prof :	Politique	76	18	42	100	21
Mand :	Un	74	27	25	100	9
Ass :	Autre	72	24	25	100	16
UDC		64	25	8	100	44
Prof :	Entrepreneur	70	27	13	100	13
Ass :	Patronale	70	28	17	100	9
Prof :	Libérale	69	26	10	100	5
Mand :	Aucune	68	26	10	100	15
Ass :	Agricole	68	26	17	100	9
Ass :	Aucune	66	25	16	100	16
Prof :	Agriculteur	64	26	8	100	13
Mand :	Deux ou +	63	28	0	100	19
Mand :	Un	63	26	10	100	10
Ass :	Autre	62	28	10	100	10
Moyenne des sous-groupes		66,7	23,9	19,0	99,4	15,1

Il s'avère qu'avoir un lien d'intérêt, notamment sous la forme de l'exercice d'une fonction dirigeante dans une association économique ou de mandats dans les conseils d'administration, ne réduit pas nécessairement le degré de cohésion partisane. Ce résultat tend donc à contredire notre hypothèse. Certes, les députés PRD, PLS, PDC avec deux mandats ou plus dans les conseils d'administration ont une cohésion plus basse (entre 53 et 56) de ceux qui ne disposent pas de mandats (PRD, 61 ; PDC, 63). Pourtant, cette tendance ne se retrouve pas dans le cas du PSS, où ceux qui disposent de deux mandats dans les CA sont plus cohésifs (83) de ceux qui n'en ont pas (78) ou de ceux qui en ont uniquement un (74). Par ailleurs, le fait de disposer d'une profession dite politique ne reflète nécessairement ni une basse ni une grande cohésion partisane. Pour le PRD, PDC et l'UDC, les députés disposant d'une profession politique comme activité principale se situaient parmi les moins cohésifs. Par contre, parmi les groupes PSS et PES, la cohésion du vote des professions politiques était plutôt élevée.

DEUX ZOOMS SUR LE PROCESSUS DECISIONNEL

Après l'analyse sur données agrégées, privilégions maintenant une perspective plus « micro ». Notre intention est notamment de rendre compte des différents degrés de cohésion exprimés par les

députés au Conseil national sur des votes liés au même thème, mais dont le contenu varie. Nous pouvons aussi approfondir le processus de décision de vote. Le but est d'essayer de comprendre comment la discipline parlementaire a pu jouer dans certains changements du niveau de cohésion. Comme souligné par Schwarz et Linder (2007), la cohésion du groupe parlementaire peut varier en fonction de la phase législative. Dans certains cas, le Parlement se prononce de manière nominale sur plusieurs aspects d'une même loi, ce qui peut impliquer plusieurs votes sur un même objet. Pour cerner comment évolue le comportement de vote, nous nous concentrons à présent sur deux objets: l'initiative parlementaire sur les salaires des cadres et les rémunérations des membres des conseils d'administration des entreprises liées à la Confédération et la onzième révision de la loi sur l'AVS (assurance vieillesse et survivants). Le choix de ces deux thèmes devrait nous permettre de tester notre quatrième hypothèse concernant le degré de cohésion variable en fonction de la saillance idéologique du vote. Au total, nous avons pris en considération six votes nominatifs (trois pour chacun des deux thèmes) représentatifs des quatre classes de scrutins identifiés précédemment (tableau 6).

Tab.6 Classification des six scrutins retenus pour l'analyse qualitative

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Clivage activé	Gauche/droite	UDC/autres	Gauche/droite avec abstentions	Consensus relatif
Scrutin	<i>AVS3</i>	<i>AVS2</i>	<i>Salaires1</i>	<i>AVS1, Salaires2, Salaires3</i>

Les trois votes pris en considération pour le thème des salaires renvoient à un vote sur l'ensemble et à deux votes sur des modifications spécifiques d'articles de loi. Ces deux derniers ont été choisis en raison notamment de l'importante division qu'ils ont engendrée dans les groupes parlementaires, alors que dans le vote sur l'ensemble les groupes avaient été beaucoup plus cohésifs. Il nous paraît donc intéressant de rendre compte également des éléments qui ont entraîné un vote si serré lors du vote sur les deux articles. Par contre, les trois votes nominatifs retenus pour la 11^e révision de l'AVS renvoient à un vote sur l'ensemble et à un vote final sur le projet de loi ainsi qu'à un vote final sur le financement de l'AVS et de l'Assurance invalidité (AI) par le biais d'une augmentation de 1 % de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)⁴. Ces deux thèmes ont été choisis pour leur impact différencié sur l'agenda politique suisse.

La loi sur l'assurance vieillesse et survivants assure depuis 1948 des rentes pour les retraités ainsi que pour les veufs et les orphelins. Depuis son adoption, l'AVS a toujours été considérée comme le principal pilier de l'Etat social helvétique. Elle est désormais au centre du débat politique et a connu plusieurs révisions. Un élément ultérieur de discussion renvoie au financement de l'AVS assuré en large partie par les cotisations perçues sur les salaires des employés et les revenus des indépendants. Les personnes sans activité lucrative (étudiants, pré-retraités, veufs) contribuent également à son financement auxquels'ajoutent des subventions fédérales alimentées surtout par les taxes sur le tabac et les boissons distillées. La révision de l'AVS et son financement représentent des thèmes fortement polarisants et connotés idéologiquement, constituant pour les principaux partis politiques un enjeu central dans leurs programmes politiques et leurs prises de position. Autour de ceux-ci, les positions des partis divergent parfois très nettement reflétant ainsi le clivage gauche-droite. La révision de l'AVS est inscrite depuis longtemps dans l'agenda politique national et occupe depuis plusieurs années les débats du Parlement fédéral.

En revanche, le thème des salaires des cadres est plutôt récent, depuis notamment l'annonce des salaires de certains cadres des Chemins de fer fédéraux (CFF) en printemps 2001. À la différence du thème de l'AVS, il n'est pas considéré comme une véritable priorité par la plupart des partis politiques suisses, surtout du centre-droit. D'ailleurs, on ne trouve aucune référence explicite à cette question dans les différents programmes partisans. Le débat qui s'est animé autour de ce thème a donc relevé d'une situation conjoncturelle, dont l'importance paraît avoir diminué au fil du temps.

Examinons à présent plus attentivement les deux thèmes choisis. Premièrement, nous essayerons de rendre compte du contexte général dans lequel s'insèrent les trois scrutins sur les salaires des cadres et les trois liés à l'onzième révision de l'AVS. Deuxièmement, pour chaque vote nominatif, nous préciserons les enjeux et les différentes prises de positions des principaux groupes parlementaires, sur la base des procès-verbaux du Conseil national. Cela nous permettra notamment de mieux comprendre l'évolution différenciée du degré de cohésion des parlementaires à partir de deux cas de figure. D'une part, nous aurons l'occasion de mesurer la cohésion partisane et associative lors de scrutins liés à un même thème (*Salaires* ou *AVS*), mais dont l'objet varie. D'autre part, nous aurons la possibilité d'analyser l'évolution de la cohésion concernant deux scrutins portant cette fois sur le même objet (*AVS1* et *AVS3*).

L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE SUR LES SALAIRES

Au début de l'année 2001, le montant des rémunérations des cadres et des membres des conseils d'administration des CFF est rendu public. Cela conduit tous les milieux politiques à s'interroger sur le niveau de rétribution des dirigeants des entreprises contrôlées entièrement ou majoritairement par la Confédération. L'évolution des rémunérations étant unanimement reconnue comme disproportionnée, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP – CN) se penche sur la question et propose l'adoption d'une réglementation *ad hoc* à travers une modification de la Loi sur le personnel de la Confédération. Celle-ci doit notamment être complétée par un nouvel article (6a) demandant au Conseil fédéral d'établir des principes et de fixer des valeurs de références applicables entre autres aux salaires des cadres et aux honoraires versés aux membres des conseils d'administration. Ces principes doivent s'appliquer à la Poste, aux CFF (Chemins de fer) ainsi qu'aux autres entreprises et institutions soumises à la loi sur le personnel de la Confédération. De plus, le gouvernement doit les faire appliquer à la Télévision publique (SSR) et aux entreprises privées dans lesquelles la Confédération détient la majorité du capital et des voix au conseil d'administration. Le nouvel article proposé par la Commission des institutions politiques du Conseil national vise aussi à résoudre le problème du manque de transparence en prévoyant de rendre publics les salaires et les rétributions des personnes concernées.

Le rapport de la commission (avril 2002) est partagé dans ses grandes lignes par le Conseil fédéral. Celui-ci diverge néanmoins dans son avis sur trois points. Premièrement, en matière de transparence, il veut exclure du champ d'application de l'article 6a les entreprises cotées en Bourse, à savoir, en 2002, Swisscom, au motif que ces dernières sont plus dépendantes du marché et davantage exposées à la concurrence. Deuxièmement, le gouvernement estime que la publication des salaires et des honoraires individuels n'est pas souhaitable car, d'une part, elle ne respecterait pas la protection des données et de la personne et, d'autre part, elle pourrait pénaliser sur le marché du travail les entreprises soumises à cette obligation. D'après le Conseil fédéral, il serait suffisant de rendre publique uniquement la somme totale des rémunérations. Troisièmement, le Conseil fédéral ne souhaite pas fixer des plafonds pour les prestations maximales à verser, estimant que cela serait préjudiciable à la flexibilité dont doivent faire preuve les entreprises.

Lors de la première lecture du projet de modification de loi fédérale, sur le vote d'ensemble, le Conseil national ne suit pas la proposition du démocrate-chrétien valaisan Cina, soutenue aussi par le gouvernement, visant l'exclusion des entreprises cotées en Bourse des obligations en matière de transparence. Le Conseil fédéral

n'arrive pas non plus à convaincre les députés de publier uniquement les rémunérations maximales possibles. Ces derniers souhaitent la publication des rémunérations effectives de chaque cadre dirigeant. Par contre, la Chambre basse se rallie à l'avis du Conseil fédéral en décidant de libérer celui-ci de l'obligation d'édicter des « valeurs de référence » (plafonds) pour les prestations à verser. A l'issue de cette première discussion, le projet (dénommé ici *Salaires 1*) est largement accepté, le 24 septembre 2002, avec 127 oui, 13 non et 60 abstentions/absences. Le grand nombre de voix favorables semble refléter le fait que tous les groupes parlementaires ont perçu, malgré quelques nuances, la nécessité de mieux réglementer la question des rémunérations des cadres et des membres des conseils d'administration. Finalement, les seuls opposants proviennent des rangs démocrates-chrétiens et radicaux, qui expriment notamment leur désaccord par rapport à la volonté de soumettre dans la nouvelle loi les entreprises cotées en Bourse aux obligations de transparence.

Notons que presque tous les intervenants dans le débat parlementaire sont membres de la Commission des institutions politiques, qui fut à l'origine de l'initiative. Autrement dit, la discussion qui eut lieu lors des séances plénières du Conseil national n'a fait que reproduire pour l'essentiel celle qui s'est tenue au sein de la commission. Aucune position officielle n'est défendue par les « ténors » des quatre partis gouvernementaux. Comme nous le verrons, il en va autrement pour la question de l'AVS. Parmi les groupes parlementaires (tableau 7a), la cohésion varie de manière considérable, de 10 (PDC) à 100 (PES). Elle est moyenne chez l'UDC (49) et forte chez les députés PSS (69). En ce qui concerne les liens associatifs, professionnels et économiques (tableaux 7b, 7c, 7d), nous constatons que la cohésion est plus grande parmi les membres des syndicats (88), les rentiers, les professions politiques, et les professions libérales autres qu'avocats et les députés sans mandats dans les conseils d'administration (CA) des entreprises. En même temps, la cohésion est plutôt basse parmi les membres des CA, qu'ils disposent d'un siège (27) ou plus (33).

Par rapport au premier vote sur l'ensemble de septembre 2002 (*Salaires 1*), la cohésion du Conseil national est légèrement plus basse (47 *vs* 53) à l'occasion du deuxième vote pour l'article 6a, al. 7 (10 juin 2003, neuf mois après le premier vote), demandant de soumettre aux obligations de transparence également les entreprises cotées en Bourse. La diminution de la cohésion est en revanche plus marquée pour l'ensemble des liens d'intérêt (entre 13 pour les liens avec les CdA et 19 pour les liens professionnels). En faveur de cette proposition (*Salaires 2*) ont voté les élus de la gauche (PSS et PES) et une partie significative des députés UDC (68 voix), contre les représentants du PLS et la majorité de ceux du PRD et du PDC (59 voix). La diminution de la cohésion lors de ce vote nominatif concerne notamment les groupes

des écologistes et de l'UDC et, dans une moindre mesure, celui des socialistes. Par contre les groupes radical et démocrate-chrétien augmentent leur cohésion tout en restant au dessous de 50 points⁵.

Tab. 7. Cohésion dans l'orientation de vote

7a. En fonction du groupe parlementaire

	PRD	PDC	PS	UDC	GPS/PES	PLS	PEV	SG	Total	
Salaires1	23	10	69	49	100	75	75	70	25	45
Salaires2	44	27	52	8	67	75	75	10	100	4
Salaires3	44	19	49	11	67	75	75	10	100	5

7b. En fonction de l'appartenance associative

	patronale	syndicale	agricole	autre	aucune	sr	total
Salaires1	39	88	37	43	44	50	45
Salaires3	29	31	13	11	10	14	5
Salaires2	29	19	29	14	10	14	4

7c. En fonction de la profession principale

	avocat	autre prof. libérale	entrepren.	agricult.	rentier	salarié du privé	salarié public/enseign.	prof. politique	total
Salaires1	25	58	44	46	75	45	41	58	45
Salaires2	6	10	15	13	25	32	28	24	5
Salaires3	6	10	15	8	25	32	35	24	4

7d. En fonction des mandats dans les conseils d'administration

	Aucun	1	2+	sr	total
Salaires1	66	27	33	50	45
Salaires2	20	9	11	14	5
Salaires3	18	12	13	14	4

Le vote sur l'article 15, al.6 constitue le troisième scrutin retenu pour le thème des salaires des cadres. Le 10 juin 2003 le Conseil national suit la proposition de la minorité, avancée par la députée socialiste Leutenegger Oberholzer, de rendre publics les salaires versés à chacun des cadres du plus haut niveau hiérarchique de l'administration fédérale (et pas seulement des entreprises de la Confédération). Il s'agit de favoriser une plus grande transparence du système administratif. En faveur de cette proposition (*Salaires3*) ont voté les socialistes, les écologistes et une majorité des élus de l'UDC (67 voix), tandis que les libéraux ainsi que la très grande majorité des députés démocrates-

chrétiens et radicaux (62 voix) ne souhaitaient pas élargir aux hauts fonctionnaires administratifs les obligations de transparence en matière de salaires. La configuration de la cohésion correspond, en large partie, au deuxième scrutin, soit pour les groupes parlementaires, soit pour les liens d'intérêt (tableaux 7a, 7b). Notons plus largement que sur une question qui concerne les salaires, le clivage qui se produit à l'intérieur du Parlement n'est pas celui de l'opposition gauche-droite, mais résulte d'une « alliance » jugée souvent « contre-nature » entre les partis de gauche et l'UDC, parti qui oscille entre des positions de la droite modérée et de la droite radicale, sur les questions économiques, mais également des prises de position « anti-système » et « anti-establishment », probablement en lien aussi avec la faible présence de ses députés dans les conseils d'administration des grandes entreprises publiques.

LA 11^e RÉVISION DE L'AVS

Par contraste, le deuxième cas reflète plus traditionnellement le clivage gauche-droite, tout en marquant la capacité de l'UDC de se démarquer en tant que groupe parlementaire. La 11^e révision de l'AVS poursuit, comme l'indique le Conseil fédéral dans son message, un double objectif: la consolidation des bases de financement de l'AVS à moyen et à long terme et l'introduction d'un dispositif de retraite à la carte qui tienne compte de considérations sociales. En ce qui concerne la situation financière de l'AVS, le gouvernement et le Parlement ont déjà accepté de relever la TVA d'un point dès 1999 en raison de l'évolution démographique de la population suisse. Néanmoins, les fonds supplémentaires disponibles restent insuffisants pour assurer à l'AVS un équilibre financier durable. Pour cette raison, le Conseil fédéral élabore un arrêté à travers lequel il demande de compléter le financement de l'AVS et celui de l'AI, désormais déficitaire depuis longtemps, par une nouvelle augmentation de la TVA. Parallèlement à la consolidation financière du 1^{er} pilier, le gouvernement envisage d'augmenter l'âge légal de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes et de limiter progressivement les rentes des veufs.

Le débat parlementaire portant sur la 11^e révision de l'AVS fait émerger différentes sensibilités, mais surtout des prises de position de représentants capables d'imposer une discipline particulièrement forte à l'intérieur d'un « camp » de droite qui estimait prioritaire la consolidation financière du premier pilier et s'opposait à l'introduction de nouvelles prestations. Ainsi, la porte-parole du Parti radical démocratique, Trix Heberlein, ancienne présidente de la Chambre basse, exprime le mécontentement de son groupe par rapport aux dépenses excessives et aux économies réduites prévues par le projet soumis au vote après avoir été remanié par le

Parlement. À son avis, le but d'assainir l'AVS n'est pas atteint. Aux critiques du groupe PRD s'ajoutent celles, allant dans le même sens, exprimées par le représentant de l'UDC, Toni Bortoluzzi – expert en politique sociale de son parti et vice-président de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national – qui se dit déçu par l'adoption de mesures d'épargne trop modestes. De plus, au nom de son groupe, il s'oppose à toute augmentation de la pression fiscale pour résoudre les problèmes de financement de l'AVS. Un deuxième « camp », essentiellement composé par les élus de la gauche, réclame en revanche des améliorations sociales, avec par exemple des mesures favorisant l'accès des revenus modestes à la rente anticipée. C'est notamment le socialiste Paul Rechsteiner, président de la principale centrale syndicale suisse et parmi les députés avec la plus grande longévité parlementaire, qui se fait le porte-parole de ces revendications. Enfin, un troisième groupe – plutôt « centriste » – de conseillers nationaux du Parti démocrate-chrétien estime que le projet de loi tient compte des différentes exigences. La vice-présidente du groupe PDC, Thérèse Meyer, parmi les spécialistes de politique sociale de son parti, apporte donc son soutien au projet de révision, le jugeant une solution financièrement supportable et respectant en même temps la solidarité entre les générations.

Ces tiraillements se reflètent dans le vote sur l'ensemble qui a eu lieu le 9 mai 2001 (*AVS1*). Le projet, qui économise 500 millions au lieu des 1260 prévus par le Conseil fédéral, est adopté de justesse par 62 voix (PDC) contre 60 (PSS et PES) et 63 abstentions (majorité PRD et UDC). La cohésion du PDC est particulièrement élevée (79), plus encore que celle du PSS (66), tandis que celle de l'UDC (49) et du PRD (41) plafonne (Tableau 8a). Du point de vue des liens d'intérêt (tableau 8b, 8c, 8d), nous constatons une cohésion élevée des parlementaires avec affiliation syndicale (88) et des salariés du privé (73), contrairement à celle des détenteurs de mandats dans les conseils d'administration (entre 5 et 25).

La situation diffère quant au deuxième vote nominatif à propos de la 11e révision de l'AVS. En mai 2001, le Conseil national adopte la base constitutionnelle permettant d'augmenter la TVA de 1,5 % au maximum en faveur de l'AVS. À l'occasion d'une deuxième discussion (mars 2003), contrairement à la proposition du Conseil des Etats, le Conseil national refuse d'intervenir uniquement en faveur de l'AI. Pour cette dernière, il décide de fixer à 0,8 % l'augmentation de la TVA. Enfin, à l'occasion de la troisième partie des débats sur l'arrêté qui se déroule le 3 octobre 2003. Alors que la Chambre haute proposait une augmentation moins généreuse de 0,5 %, le Conseil national vote pour un relèvement maximum de la TVA en faveur de l'AVS de 1 % (proposition *AVS2*). La proposition finale est inférieure à celle soutenue au départ et souhaitée aussi par le Conseil fédéral (1,5 %),

mais elle est considérée comme un compromis acceptable tant par la gauche que par la plupart des députés des partis bourgeois (130 voix), hormis une forte opposition de l'UDC (43 voix) et 16 abstentions (presque toutes exprimées par des députés PRD demandant soit de réduire le relèvement, soit de l'éliminer simplement). Autour de ce thème relevant à la fois de la politique sociale et de la politique financière, la cohésion beaucoup plus faible dans les députations PRD (27) que pour l'UDC (80) et le PSS (80) (tableau 8b), ce qui confirme notre hypothèse. En ce qui concerne la cohésion en fonction de l'appartenance associative, nous observons que celle des syndicalistes est élevée (88), à l'instar des députés salariés du public (75). Enfin, par rapport aux liens économiques, on constate que la cohésion des conseillers nationaux n'ayant aucun mandat d'administrateur est beaucoup plus forte (63) que celle de leurs collègues siégeant dans un ou plusieurs conseils d'administration (de 28 à 49).

Le vote final sur la 11^e révision de l'assurance vieillesse et survivants, le 3 octobre 2003, a lieu presque deux ans et demi après le vote sur l'ensemble (*AVS1*); il représente le troisième et dernier scrutin nominatif que nous avons analysé sur l'AVS. Pendant cette période, le Conseil des Etats opère plusieurs modifications au texte législatif discuté en mai 2001 par la Chambre basse, notamment en ce qui concerne les rentes des veufs et les baisses de rente en cas de retraite anticipée. Le Conseil national maintient malgré tout ses principales divergences avec la Chambre des cantons lors des débats en mai et en septembre 2003. Lors du vote final (*AVS3*), une minorité significative, composée par l'ensemble des élus de gauche (PSS et Verts) et quelques députés démocrates-chrétiens, proteste contre la diminution des prestations et s'oppose à la nouvelle loi, en raison entre autres de la réduction des rentes des veufs et du montant moins généreux voté pour adoucir les réductions de rente en cas de retraite anticipée (400 millions au lieu de 600 millions). En revanche, la 11^e révision est largement soutenue par les groupes radical et UDC, à quelques réserves près. Contrairement aux scrutins sur les salaires, les prises de position juste avant le vote final sont faites, au nom des différents groupes, par des parlementaires parmi les plus influents au sein des principaux partis politiques siégeant à la Chambre basse :

Aujourd'hui nous devrions accepter un projet de loi prévoyant une augmentation limitée de 140 millions [pour l'amélioration des rentes]. La 11^e révision de l'AVS n'est donc qu'une simple œuvre de démolition au détriment des femmes et des veufs. Cela est inacceptable pour le groupe écologiste. (Ruth Genner, présidente du Parti écologiste suisse (PES), *Procès-verbal, Séance Conseil national du 3 octobre 2003*, notre traduction).

La 11e révision de l'AVS n'est qu'un pur et simple projet de démolition. Ainsi, ce seront les femmes, les personnes à faible revenu qui vont payer le prix de cette démolition sociale de 800 millions de francs. La retraite flexible n'est réservée dans l'avenir qu'à un groupe restreint de personnes avec un revenu élevé. Ceux qui affirment que l'AVS se trouve face à une ruine financière, qu'elle ne peut plus être financée si ce n'est qu'à travers des réductions des rentes, jouent avec la paix sociale de ce pays. Le groupe PS refuse cette 11e révision et s'engage dans l'intérêt des personnes âgées et de la jeune génération pour assurer pour l'avenir une AVS forte!. (Christine Goll, vice-présidente du Parti socialiste suisse (PSS), *Procès-verbal, Séance Conseil national du 3 octobre 2003*, notre traduction).

Au nom du groupe PDC, je vous invite à soutenir la 11e révision de l'AVS [...] dans ce vote final. Notre tâche est celle de garantir les rentes et créer ainsi la confiance. [Avec cette révision] nous avons fait dans cette session un pas important et nécessaire pour la protection de nos œuvres sociales [...] Aujourd'hui, le groupe PDC dit oui au paquet total de révision. (Jean-Michel Cina, président du groupe parlementaire du Parti démocrate-chrétien (PDC), *Procès-verbal, Séance Conseil national du 3 octobre 2003*, notre traduction).

« Le groupe PRD soutient cette 11e révision de l'AVS [...] Elle constitue seulement le premier pas pour assurer davantage de sécurité de retraite et garantir cette œuvre sociale aussi pour les générations futures. Actuellement, l'AVS n'est pas encore prête à faire face aux changements démographiques des prochaines décennies [...] Nous ne pouvons pas nous permettre un élargissement des prestations ou une retraite anticipée. ». (Trix Heberlein, ancienne présidente du Conseil national, représentante de l'aile économique du Parti radical-démocratique (PRD), *Procès-verbal, Séance Conseil national du 3 octobre 2003*, notre traduction).

Nous n'avons pas réussi à réaliser une 11e révision de l'AVS qui ne passe pas par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. Nous aurions pu éviter cela, s'il avait été décidé d'utiliser les réserves d'or de la Banque nationale [...] Je peux néanmoins vous promettre que nous allons continuer à combattre cette décision pendant la campagne référendaire. (Toni Bortoluzzi, vice-président pour l'Union démocratique du centre (UDC) de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, *Procès-verbal, Séance Conseil national du 3 octobre 2003*, notre traduction).

Cette configuration se reflète largement dans la cohésion des groupes parlementaires. La cohésion du PRD atteint un degré plutôt

élevé (65); le PSS confirme un niveau très élevé (89), comparable à celui de l'UDC (92). De nouveau, les groupes parlementaires se situant aux deux pôles de l'échelle gauche-droite sont les plus cohésifs lors des votes portant sur des thèmes fortement « idéologisés ». Seule diminue la cohésion du groupe PDC, divisé lors de ce vote final entre son aile économique et son aile chrétienne-sociale et syndicale. Les liens associatifs jouent également un rôle important, notamment pour le vote compact des membres des associations patronales (93) et syndicales (100), des entrepreneurs (100), des rentiers (100), des salariés du privés (73), dans une moindre mesure des détenteurs de deux mandats ou plus dans les CA (53).

La comparaison de la cohésion de deux votes portant sur le même objet, à savoir *AVS1* et *AVS3*, permet de mettre en avant l'importance des facteurs contextuels dans la détermination des préférences partisans (Ringe 2005). Dans notre cas, l'évolution du contenu explique l'évolution de la cohésion partisane et associative entre le vote sur l'ensemble (mai 2001) et le vote final (octobre 2003). La cohésion de tous les groupes parlementaires, sauf le PDC, et des associations économiques s'est renforcée. Pour le PRD et l'UDC, cela s'explique notamment par les modifications apportées au texte législatif au cours des deux ans de discussions, satisfaisant une large partie de leurs revendications pour assainir la situation financière du principal pilier du système social helvétique.

Ainsi, les députés de ces deux partis, à l'instar de ceux entretenant des liens avec le patronat, soutiennent de manière plus convaincue la version finale du projet de réforme, dont le contenu a été modifié par rapport à la première version discutée deux ans auparavant. Les socialistes ainsi que les députés occupant des fonctions dirigeantes dans les syndicats renforcent également leur cohésion et votent Non sur *AVS3*. Pendant les débats parlementaires et les séances de commission, ils critiquent les réductions de prestations accordées dans le cadre de la révision de l'AVS, réductions alourdies par rapport au premier projet discuté par le Parlement en mai 2001. Enfin, les démocrates-chrétiens sont les seuls à voir leur cohésion s'affaiblir sensiblement. Lors du vote sur l'ensemble en mai 2001, le PDC a été la seule force politique à soutenir le projet de réforme en le jugeant suffisamment équilibré. Par contre, à l'occasion du vote final, la division entre son aile économique et son aile chrétienne-sociale et syndicale prend le dessus. Les représentants de la première appuient la révision, tandis que les membres de la seconde se rangent parmi les opposants en l'estimant trop pénalisante pour les personnes ayant de modestes revenus.

SALAIRES ET AVS : LE RÔLE DE LA DISCIPLINE PARTISANE

En définitive, comment varie la cohésion sur ces deux thèmes des salaires et de l'AVS? Lors des trois scrutins sur les salaires, la cohésion des quatre principaux groupes parlementaires varie d'un minimum de 10, mesurée chez les démocrates-chrétiens, à un maximum de 69 au PSS. Par contre, à l'occasion des votes sur la révision de l'AVS, les taux de cohésion sont beaucoup plus élevés au sein de tous les groupes allant d'un minimum de 27 chez les radicaux à un maximum de 92 chez les socialistes (tableau 9a). De même, la cohésion des parlementaires ayant des fonctions dirigeantes dans des associations économiques est plus marquée à l'occasion des scrutins pour l'assurance vieillesse et survivants, avec une cohésion maximale de 100 (chez les syndicalistes), que lors des votes sur les rémunérations des dirigeants des entreprises liées à la Confédération (tableau 9b). Comment peut-on expliquer ce phénomène?

Tab. 9a Taux minimum et maximum de cohésion des quatre principaux groupes parlementaires lors des votes nominatifs sur les salaires et l'AVS

Tab. 9a Taux minimum et maximum de cohésion des quatre principaux groupes parlementaires lors des votes nominatifs sur les salaires et l'AVS

Thème	PRD		PDC		PSS		UDC	
	Salaires	AVS	Salaires	AVS	Salaires	AVS	Salaires	AVS
Cohésion minimale	23	27	10	57	49	66	8	49
Cohésion maximale	24	65	27	87	69	92	49	90

Tab. 9b Taux minimum et maximum de cohésion des dirigeants des associations économiques lors des votes nominatifs sur les salaires et l'AVS

Tab. 9b Taux minimum et maximum de cohésion des dirigeants des associations économiques lors des votes nominatifs sur les salaires et l'AVS

Thème	Patronat		Syndicat		Agriculture	
	Salaires	AVS	Salaires	AVS	Salaires	AVS
Cohésion minimale	29	7	19	88	13	29
Cohésion maximale	39	93	88	100	37	61

L'analyse des débats parlementaires apporte des éléments de réponse fort utiles pour notre quatrième question, à propos de l'influence de certains députés sur le processus de formation de la décision parlementaire. Les différences de discipline partisane, notamment les moyens mis en œuvre par les meneurs parlementaires, expliquent certainement la différence de cohésion entre les deux thèmes.

Les scrutins sur l'AVS ont vu des interventions et des prises de positions officielles des représentants les plus influents de chaque parti, des personnalités ayant une position privilégiée au sein du groupe ou disposant d'un capital politique et symbolique élevé. Ainsi, au sein du PRD, ce sont Trix Heberlein, ancienne présidente du Conseil national et représentante influente de l'aile zurichoise du PRD historiquement proche des milieux économiques et financiers, et Pierre Triponez, directeur d'une des principales associations patronales (Union suisse des arts et métiers, USAM⁶), qui se sont exprimés au nom de leur groupe parlementaire. Au sein du PDC, c'est notamment Jean-Michel Cina qui intervient en qualité de président du groupe parlementaire PDC, alors que pour l'UDC interviennent deux des députés les plus influents du parti. Le premier est Christoph Blocher, leader de l'UDC, siégeant au Conseil national depuis une vingtaine d'années, ainsi que président et administrateur-délégué d'une des plus importantes entreprises suisses (EMS). Le deuxième principal intervenant est Toni Bortoluzzi, le principal expert de la politique sociale au sein de l'UDC, qui siège depuis une dizaine d'années dans la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, dont il est vice-président. De plus, en 2002 il a été candidat officiel de l'UDC pour l'élection au gouvernement fédéral.

De même, la plus forte cohésion des parlementaires de gauche et de ceux ayant des fonctions dirigeantes dans des associations syndicales paraît tributaire de la prise de position officielle de Christine Goll, vice-présidente du PSS, de la présidente du Parti écologiste, Ruth Genner, et de Paul Rechsteiner, président de la plus importante centrale syndicale du pays (Union syndicale suisse, USS). Par contre, ces mêmes acteurs se sont moins manifestés à l'occasion des débats sur la question des salaires. Cette dernière semble un enjeu nettement moins central pour les principaux partis, liée à une situation contingente et non pas de longue durée comme dans le cas de l'AVS. En résumé, l'intervention dans les débats parlementaires de députés particulièrement influents au sein de chaque groupe paraît donc jouer un rôle aussi significatif que la saillance idéologique et publique du thème en discussion pour déterminer une plus ou moins grande cohésion partisane.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce chapitre, notre objectif était d'analyser la cohésion des parlementaires en nous interrogeant sur les limites de la loyauté partisane par rapport à d'autres formes de loyauté, propres aux liens d'intérêts associatifs, professionnels et entrepreneuriaux. Nous avons supposé, sur la base de la littérature disponible et compte tenu de la perméabilité du système politique suisse face aux groupes d'intérêt, que ces intérêts pouvaient prendre le dessus lorsque les décisions les concernaient le plus directement. En tendance, contrairement à nos attentes, pour une série de scrutins concernant des enjeux de type économique, financier et de politique sociale, l'importance de la loyauté partisane est confirmée. Les analyses statistiques bivariées et multivariées montrent que l'affiliation partisane est globalement la plus saillante pour les 30 scrutins et que les liens d'intérêt (mesurés au moyen de la fonction dirigeante associative et les mandats dans les Conseil d'administration) et la profession principale ne sont significatifs que dans certains cas. Les degrés plus élevés de cohésion se retrouvent parmi les groupes parlementaires plutôt que parmi les groupes professionnels, les dirigeants d'associations et des parlementaires qui disposent de mandats d'administrateur. Par ailleurs, l'analyse confirme que sur des thèmes fortement « idéologisés », les groupes parlementaires se situant aux deux pôles de l'échelle gauche-droite sont plus cohésifs. En prenant en compte également l'intrication des appartenances politiques et extra-politiques, nous constatons que le fait de disposer d'un lien d'intérêt – notamment sous la forme d'une adhésion associative ou de mandats dans les conseils d'administration – ne réduit pas nécessairement le degré de cohésion partisane. Certes, les liens d'intérêt n'ont pas toujours une place mineure dans les scrutins analysés. En particulier, les 13 dirigeants syndicaux présents au Conseil national font preuve d'une forte cohésion, proche du maximum atteint par les Verts, et légèrement supérieure au groupe socialiste. Pourtant, les 24 députés exerçant une fonction dirigeante dans une association patronale font preuve d'une cohésion moyenne, révélatrice de nombreuses divisions sur un certain nombre de vote liés à la 11^e révision de l'AVS, à la politique du logement, à la réglementation des salaires, à la politique agricole ou à la législation sur les cartels. Par ailleurs, il peut être surprenant de constater la faible cohésion des députés liés à des associations paysannes, principalement l'Union suisse des paysans.

Ces résultats vont dans le sens de l'analyse de Fischer et alii (2009), soulignant le rôle croissant des partis politiques dans les processus de décision, au détriment des associations économiques faitières durant la période récente. Ils démontrent également un certain affaiblissement de la cohésion du « bloc bourgeois », regroupant les

partis de droite et les principales associations patronales et paysannes, alors que le PS et les syndicats font preuve d'une cohésion croissante. L'appartenance partisane croît donc, dans un contexte parlementaire où traditionnellement les liens d'intérêts ont eu un rôle saillant dans les décisions de vote. Plus encore, si les recherches précédentes avaient suggéré que sur les thèmes socio-économiques les liens partisans avaient un moindre rôle, notre analyse illustre comment ces thèmes s'articulent à des clivages idéologiques – gauche *versus* droite, opposition *versus* gouvernement – dans lesquels les groupes parlementaires prennent une place décisive. Ceci étant, ces évolutions de la cohésion parlementaire doivent être lues dans le cadre des changements profonds qui caractérisent le système partisan suisse, y compris au Parlement, depuis le milieu des années 1990.

Dans le même temps, nous observons parmi les 30 scrutins axés sur des thèmes socio-économiques une variabilité plutôt élevée pour la cohésion interne aux groupes parlementaires comme pour celle portée par les liens d'intérêts. L'analyse agrégée d'un grand nombre de scrutins atteint ici ses limites et confirme la nécessité d'aborder des enjeux spécifiques. A ce titre, l'analyse des cas des salaires et de l'AVS montre que la cohésion des partis peut évoluer fortement au cours des délibérations parlementaires, en fonction de l'enjeu sur lequel se prononcent les députés. Par ailleurs, ce gros plan permet de montrer l'importance du processus de formation de la décision, en particulier ce que la variabilité de la cohésion doit à l'action de « discipline » exercé par des membres réputés du groupe parlementaire – pas nécessairement les chefs – qui prennent ouvertement position avant la décision de vote.